

Ardèche

La préfecture refuse le permis de construire du parc agrivoltaïque de Freyssenet

Pierre Brunet - 22 févr. 2025 à 16:44 | mis à jour le 22 févr. 2025 à 20:03 - Temps de lecture : 1 min

7 | 

Le projet de parc agrivoltaïque de Freyssenet, s'il voit le jour, trouvera place sous les éoliennes de Serre des Fourches. Photo Le DL / Pierre Brunet

La demande de permis, déposé par la société RP Global souhaitant construire un parc agrivoltaïque à Freyssenet, sur le massif du Coiron, a été refusée par la préfecture de l'Ardèche.

La centrale photovoltaïque, installée dans un parc de 18,8 hectares permettant d'accueillir du bétail sur le site de Serre des Fourches, où se trouvent déjà des éoliennes, n'a pas été validée pour de multiples raisons.

Il est notamment question du risque en cas d'incendie d'un aérogénérateur d'une éolienne, comme ce fut le cas en 2009, mais aussi de la problématique du vol des oiseaux. La présence des panneaux rehausserait leur vol qui serait alors trop proche des pâles. D'autres explications naturelles ont motivé la décision négative, ainsi que la nécessité de raccorder l'ensemble au réseau électrique privadois, soit 12,3 kilomètres, le long de la route qui pourrait se dégrader.

RP Global dispose à présent de deux mois pour déposer un recours au tribunal administratif. Ce projet avait fait [l'objet d'une manifestation](#) des Jeunes agriculteurs (JA) et de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA), le 14 janvier dernier.